

**CODE DE
CONDUITE
ÉTHIQUE**



M E S S A G E D U C E O

J'ai le plaisir de présenter le Code de Conduite Éthique de Propav Infraestructuras qui constitue une déclaration de nos normes en matière d'éthique entrepreneuriale et de durabilité, ainsi qu'un reflet de notre philosophie d'amélioration continue et d'adaptation à l'environnement, aux personnes, aux organisations et aux institutions avec lesquelles nous sommes en relation.

Chez Propav, nous aspirons à devenir l'une des entreprises mondiales de référence dans le secteur des infrastructures grâce au dévouement et au bon savoir-faire de tous les employés, en observant dans nos activités les principes d'entreprise de respect, travail, durabilité, intégrité, coopération et unité.

Ce Code situe l'éthique comme un élément fondamental dans le déroulement de notre travail et dans l'application du modèle d'affaire de la société, de telle sorte qu'il jette les bases des conduites éthiques que nous devons observer. Il va au-delà de la simple conformité réglementaire tout en servant de guide et d'orientation pour tous les intégrants de Propav Infraestructuras et pour quiconque qui serait en relation avec nous.

Depuis nos débuts, nous avons cherché à avoir un impact positif à travers notre activité entrepreneuriale, le développement et la gestion de projets d'infrastructure, en tenant bien compte de la durabilité et de la responsabilité sociale, à travers le respect de l'environnement et des communautés où nous opérons, dans l'objectif de parvenir à une société plus accessible et juste pour tous, et contribuant à la croissance économique et au bien-être social.

Les pages suivantes présentent et mettent en évidence nos valeurs d'entreprise et comment les appliquer dans notre quotidien, ainsi que la manière dont nous sommes en relation avec tous ceux qui interagissent avec notre entreprise.

Tous les employés de Propav, indépendamment de leur localisation ou de leur position dans l'organisation, sont tenus de le connaître, de l'utiliser comme guide et de participer aux formations périodiques organisées pour sa connaissance.

De même, ce Code de Conduite Éthique incorpore comme valeurs de référence les 10 principes du Pacte Mondial des Nations Unies en matière de droits de l'homme, de normes du travail, de l'environnement et anticorruption, en nous engageant à les implanter dans toutes nos activités et opérations.

José Diniz
CEO





RÉSUMÉ

- 1** Objet | 5
- 2** Étendue, Conformité et Application | 6
- 3** Identité Corporative | 7
- 4** Engagement avec la Soutenabilité | 8
- 5** Engagements Corporatifs de Conduite Éthique | 10
- 6** Gestion du Code de Conduite Éthique | 20
- 7** Mécanismes de Promotion et Communication Éthique | 21
- 8** Non-Conformité du Code de Conduite Éthique | 22
- 9** Approbation et Amélioration Continue | 24
- 10** Canal Éthique | 24

1. Objet

Le Code de Conduite Éthique (ci-après le “Code de Conduite Éthique”) de Propav Infraestructuras S.L. (ci-après “Propav”) réunit un ensemble de directives de comportement et d’orientations éthiques professionnelles et personnelles qui ont pour objectif la promotion d’une culture intègre, inclusive et durable dans le développement de ses affaires, lesquelles seront toujours régies par l’engagement inaliénable avec la conformité légale et avec l’identité entrepreneuriale, manifestée à travers la Vision, la Mission, les Buts et les Principes d’entreprise définis par les actionnaires.

Le présent Code de Conduite Éthique a été approuvé par le Conseil d’Administration de Propav, montrant ainsi son engagement et en se configurant comme le pilier fondamental pour l’action entrepreneuriale, ayant pour principaux fondements l’intégrité, l’éthique et la responsabilité sociale. Il s’agit d’un guide de conduite et il règle l’activité de ses employés, des tiers et des groupes d’intérêt, aussi bien internes qu’externes.

Ce Code réunit toutes les directives, comportements et orientations éthiques à caractère professionnel et personnel à suivre et promeut une culture intègre, inclusive et durable.



Ce Code réunit toutes les directives, comportements et orientations éthiques à caractère professionnel et personnel à suivre et promeut une culture intègre, inclusive et durable.

2. Étendue, Conformité et Application

Le présent Code est applicable à Propav et à toutes les sociétés dans lesquelles Propav exerce, directement ou indirectement, un contrôle majoritaire ou effectif (ci-après dénommées conjointement comme “Propav”), tout en servant également de base et de guide obligatoire pour l’élaboration de tout autre type de code de conduite éthique

de la part des sociétés dans lesquelles Propav participe. L’application du Code de Conduite Éthique s’étend à toutes les activités que développe Propav.

Quant au champ d’application personnel, le présent Code de Conduite Éthique doit être accompli de manière obligatoire par toute l’organisation, composée par le Conseil d’Administration, dirigeants, employés, ainsi que fournisseurs, clients et/ou tiers maintenant toute relation avec Propav dans l’exercice de leurs activités professionnelles.



Le présent Code de Conduite Éthique sera d’application obligatoire pour tous les dirigeants, employés et tiers qui agissent au nom et au profit de Propav.

3. Identité Corporative



VALEURS ET PRINCIPES

RESPECT

Prendre soin de soi-même, en tenant compte des personnes, de l'entourage et de l'entreprise.

INTÉGRITÉ

Valoriser le comportement éthique, l'honnêteté, la vérité et l'exécution des engagements pris.

TRAVAIL

Valoriser l'effort, le dévouement et la disponibilité en affrontant les difficultés avec vigueur, constance et résilience, tout en étant conscients que rien n'arrive par hasard et que le mérite réside dans le travail.

SOUTENABILITÉ

Agir avec proactivité pour la construction d'un avenir soutenable, en prenant conscience des défis qu'affronte la société, en promouvant une culture pour la préservation de l'environnement et le respect pour les communautés.

COOPÉRATION

Travailler avec un esprit d'équipe, en motivant les collègues, en dirigeant à travers l'exemple, en unissant les efforts, en faisant ressortir le meilleur de chacun et en contribuant au développement des personnes et à la génération de valeur pour la société.

UNITÉ

Unir le meilleur de chaque employé, avec respect et confiance, en traitant les gens avec honnêteté et empathie, en générant un sentiment d'appartenance où tous se reconnaissent comme partie intégrante de l'entreprise.



Être une entreprise innovante et à l'avant-garde dans l'utilisation de la technologie dans notre secteur afin de croître de manière soutenable, nous consolider et être reconnus comme une référence sur les marchés où nous opérons.



Développer des solutions d'ingénierie soutenables, intelligentes et complètes pour nos clients et pour la société, en nous centrant sur l'établissement de liens durables, sur la qualité des travaux réalisés, sur la génération de valeurs pour les groupes d'intérêt et en construisant un environnement entrepreneurial d'union et de confiance.



Nous centrer sur le résultat généré par la valeur ajoutée des travaux exécutés pour assurer à l'entreprise une croissance graduelle et durable.

Investir dans le développement des ressources humaines, en reconnaissant que les personnes sont notre meilleur actif.



Consolider la création de l'équipe internationale en renforçant le modèle d'affaire et en créant les bases pour la durabilité de la société.

Unir des forces pour constituer une équipe intégrée et sûre d'elle-même qui accomplisse ses missions et parvienne à ses objectifs.

4. Engagement avec la Soutenabilité

Dans la consolidation de sa culture inclusive, éthique et soutenable, Propav incorpore comme base et valeurs de référence les 10 principes du Pacte Mondial des Nations Unies:

DROITS DE L'HOMME

1. Propav soutient et respecte la protection des droits de l'homme fondamentaux, reconnus au niveau international, au sein de leur sphère d'influence;

2. Propav garantit que ses affiliées ne sont pas complices dans la violation des droits de l'homme;

TRAVAIL

3. Propav soutient la liberté d'affiliation et la reconnaissance effective du droit à la négociation collective;
4. Propav soutient l'élimination de toute forme de travail forcé ou réalisé sous coaction;
5. Propav soutient l'élimination du travail des enfants;
6. Propav soutient l'abolition des pratiques de discrimination en ce qui concerne l'emploi et le travail;

ENVIRONNEMENT

7. Propav soutient une approche préventive en ce qui concerne les défis environnementaux;



8. Propav encourage des initiatives pour promouvoir une plus grande responsabilité environnementale;
9. Propav favorise le développement et la diffusion de technologies respectueuses de l'environnement;

ANTICORRUPTION

10. Propav œuvre contre la corruption sous toutes ses formes, y compris le trafic d'influences et les dessous de table.

Propav évalue ses projets non seulement du point de vue financier, mais aussi en tenant compte de l'impact de ses actions, pour cela elle s'aligne de plus avec les Objectifs de Développement Durable de l'Agenda 2030 (ci-après ODD) qu'elle considère stratégiques à l'heure de stimuler l'innovation et la confiance des différents groupes d'intérêt concernés tout en aspirant à impacter positivement et à contribuer là où elle opère à travers des avancées et des actions poursuivant ce but.



OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE



5. Engagements Corporatifs de Conduite Éthique

5.1. DÉVELOPPEMENT SOUTENABLE

Propav instaure comme l'un des principaux piliers corporatifs l'incorporation du développement durable à travers l'exécution de ses projets. À cette fin, Propav incorpore à tous ses niveaux de gestion et dans tous ses projets l'engagement et le devoir de tous les employés de perfectionner les technologies utilisées et d'apporter de manière proactive de la valeur ajoutée en promouvant des plans d'action qui protègent les droits de l'homme et aient un impact social positif et soutenable, afin de satisfaire les besoins du présent sans compromettre les capacités des générations futures.

5.2. INNOVATION ET AVANT-GARDE

Avec pour vision de devenir une référence à l'avant-garde en technologie, Propav soutient l'innovation dans ses activités et dans l'utilisation de technologies, processus, produits et matériaux dans ses projets. Ainsi, elle identifie des solutions adéquates aux besoins et aux contextes des pays où elle opère, en se basant toujours sur des critères de durabilité et de coût-bénéfice. De cette manière, l'entreprise promeut la formation et la spécialisation de ses employés pour l'application de techniques qui soient à l'avant-garde technologique et encourage la recherche d'alliances technologiques avec les principaux acteurs du secteur.



5.3. LUTTE CONTRE LA CORRUPTION ET PRATIQUES INTERDITES

Propav condamne toute forme de corruption et/ou dessous de table, publique ou privée, et a pour principe la tolérance zéro à l'égard de la corruption et/ou dessous de table sous toutes ses formes quelles qu'elles soient, tout en exigeant de ses employés qu'ils agissent selon les normes éthiques les plus élevées dans la gestion de leur travail et dans la prévention contre des pratiques interdites dans toute phase ou étape des affaires de Propav.

Il est interdit aux employés de Propav de se livrer à toute conduite qui constituerait ou pourrait être interprétée comme une forme de corruption et/ou dessous de table, celle-ci étant entendue comme tout acte ou omission qui a pour objectif d'offrir, donner, recevoir ou solliciter, directement ou indirectement, quelque chose de valeur pour influencer de manière indue sur les actions de l'autre partie. Le paiement, donation, offre ou même la promesse de toute forme d'avantage indu ou inapproprié, dans toute circonstance qui implique des agents publics ou privés, ne sont pas admis par l'entreprise, ni dans la chaîne d'approvisionnement ni parmi ses clients. Cette conduite est qualifiée comme corruption et/ou dessous de table et ne doit sous aucune circonstance être admise par aucun employé.

Propav a développé un Système de Gestion Compliance avec un large éventail d'activités visant à promouvoir une culture éthique, diffusion de politiques et de réglementation, formation et spécialisation d'employés, mise en place de mécanismes de prévention, de contrôle et de dénonciation, afin de combattre la corruption et/ou dessous de table et le reste de pratiques interdites, plus spécialement:

Pratiques frauduleuses

Consistant en actes ou omissions qui aient pour objectif de déformer des informations ou des circonstances dans le but de tromper une partie pour obtenir un avantage fi-



CODE DE CONDUITE ÉTHIQUE

nancier ou d'autre nature, que ce soit pour soi-même ou pour un tiers, ou bien pour se soustraire à une obligation ou à un devoir.

Pratiques corrupatives

Consistant en actes ou omissions qui aient pour objectif d'offrir, donner, recevoir ou solliciter, directement ou indirectement, quelque chose de valeur pour influencer de manière indue sur les actions de l'autre partie. Propav interdit radicalement ces conduites dans les actions de ses employés, clients et tiers dans le domaine public ou privé. Ces conduites sont qualifiées comme corruption et/ou dessous de table et ne peuvent en aucune circonstance être admises par aucun employé.

Pratiques coercitives

Consistant en actes ou omissions qui aient l'objectif de menacer, causer un préjudice ou nuire, directement ou indirectement, à des tiers pour influencer de manière indue sur leurs actions ou omissions. Toute action qui pourrait nuire ou menacer de nuire à des tiers en rapport viole directement ce Code de Conduite Éthique et doit être prévenue et rejetée par tous les employés.



Pratiques collusives

Consistant en actes ou omissions qui aient pour objectif d'établir des accords avec d'autres parties dans l'intention d'obtenir un but indu, éviter des obligations, se soustraire à la réglementation en vigueur ou influencer indûment sur l'action d'un autre.

Toute forme de concertation d'intérêts visant à générer un bénéfice entrepreneurial au détriment de tout tiers en rapport constitue une non-conformité à la responsabilité sociale que promet Propav. Ainsi, tous les employés doivent accomplir strictement les directives et prévenir toute pratique de collusion dans la portée de leurs fonctions.

Pratiques obstructives

Consistant en actes ou omissions qui aient pour objectif de détruire, falsifier, altérer délibérément ou dissimuler des



preuves matérielles dans un audit, une enquête ou une évaluation, ou toute procédure administrative et/ou judiciaire, ainsi que de faire de fausses déclarations, afin de prévenir ou entraver l'enquête (publique ou interne) d'accusations de pratiques interdites. Propav s'engage à collaborer avec toutes les autorités impliquées dans le suivi, la gestion et l'audit de ses projets et de ses affaires, et il est du devoir de tous les employés d'offrir un soutien illimité dans tout processus d'audit, d'enquête ou d'évaluation interne ou externe, afin d'obtenir une vérification juste et correcte de faits, de circonstances et d'informations.

5.4. PRÉVENTION ET LUTTE CONTRE LE BLANCHIMENT DE CAPITAUX ET LE FINANCEMENT DU TERRORISME

Le blanchiment de capitaux est configuré comme une transaction financière ou commerciale qui cherche à dissimuler

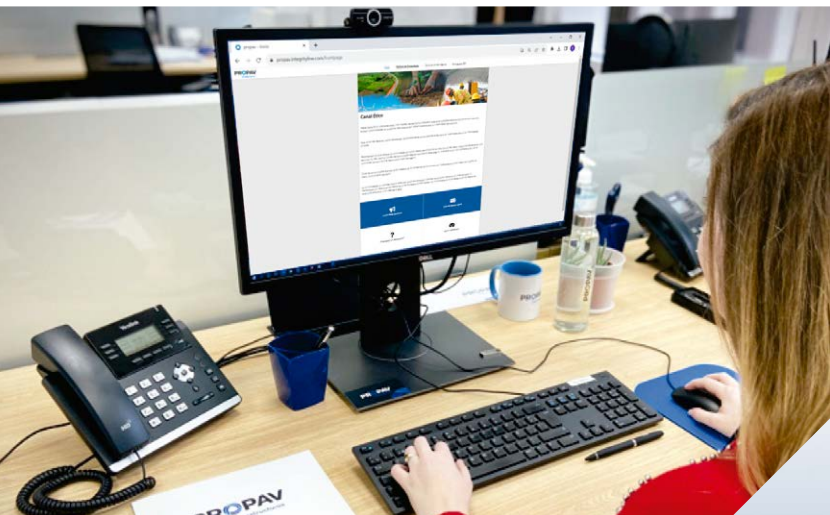
l'origine illicite d'argent ou de biens et/ou à couvrir des actes illicites transitoires ou permanents, afin qu'ils paraissent légaux. Ce délit peut arriver intentionnellement ou par négligence des employés qui ignorent les preuves ou indices liés à la pratique de cette conduite. Afin de prévenir des actions de cette nature, Propav adopte une série de contrôles, de politiques, de procédures internes et promeut la formation périodique en la matière. Propav ne tolère aucune action qui pourrait paraître ou se caractériser par le blanchiment de capitaux ou le financement possible du terrorisme, de sorte que ses employés devront prévenir et combattre activement toute pratique de ce type ou arrêter des actions suspectes.

5.5. CONFLIT D'INTÉRÊTS

Les relations de Propav avec ses employés et les tiers est basée sur la loyauté, le comportement éthique et la trans-

Propav promeut une culture d'entreprise qui favorise l'innovation et l'amélioration continue de ses activités en se reposant sur l'utilisation de technologies, de processus, de produits et de matériaux les plus avancés.

parence. Les employés doivent toujours agir en pensant aux intérêts de l'organisation et de manière loyale aux objectifs définis, sans qu'existe la possibilité d'un conflit d'intérêts potentiel ou réel, qui se produit lorsqu'un employé privilégie ses objectifs et intérêts personnels, ou ceux de quelqu'un de son entourage personnel, à l'heure de prendre des décisions relatives aux activités de Propav, au détriment des objectifs et intérêts de la propre entreprise. Afin de les éviter, Propav a établi des procédures pour détecter et agir face au conflit d'intérêts, ainsi qu'une réglementation sur la réception et la remise de cadeaux et de présents, qui sont de connaissance obligatoire et d'accomplissement pour tous les employés de l'organisation.



5.6. ENVIRONNEMENT DE TRAVAIL

Propav rejette le travail des enfants ou les travaux forcés sous toutes leurs formes et en tous lieux que ce soit, en observant les pratiques établies par l'Organisation Internationale du Travail relatives aux travaux forcés et au travail des enfants. Tous les employés et toute tierce partie qui est en relation avec Propav sont tenus d'un engagement similaire et d'un contrôle absolu dans leurs domaines de maîtrise afin que lesdites pratiques ne se produisent pas. De même, en ce qui concerne le climat de travail et l'égalité, il est du devoir de Propav de maintenir un environnement de travail sûr, dans lequel existe liberté d'expression, égalité de genre et respect de l'intégrité et de la vie privée des personnes, les comportements qui pourraient impliquer un harcèlement au travail, moral ou sexuel ou tout acte discriminatoire qui, de quelque manière que ce soit, pourraient porter atteinte à l'honneur, à l'intimité et à la dignité de la personne qui le subirait étant interdits.

5.7. DIVERSITÉ ET ÉGALITÉ DES CHANCES

Pour Propav, la complémentarité et la diversité de ses employés sont un élément différenciateur sur le marché et, par conséquent, toutes les différences propres à chaque em-

ployé doivent être respectées, la non-discrimination étant garantie dans toute situation et en tout lieu, pour des raisons de religion, de race, de sexe, d'idéologie, de nationalité, d'âge ou tout autre motif. L'entreprise reconnaît qu'en agissant avec une équipe diversifiée avec des expériences et des cultures différentes, son action devient plus efficace et améliore la perception de l'organisation et la prise de décisions, ce qui se connecte avec le Respect et l'Unité, deux des principes corporatifs de Propav et base fondamentale de son action. De même, Propav est engagé dans le développement professionnel de ses employés sur la base d'un régime de méritocratie strictement délimité par des critères techniques et de performance, qui couvre depuis son incorporation jusqu'aux opportunités de croissance et de promotion. De cette forme, l'aire qui en est chargée doit veiller à ce que toutes les sélections, évaluations, promotions et opportunités soient exemptes de tout parti pris ou discrimination, promouvant ainsi un bon climat de travail centré sur les résultats et les succès entrepreneuriaux.

5.8. SANTÉ ET SÉCURITÉ DANS LE TRAVAIL

Propav s'engage à promouvoir un environnement de travail sûr et salubre pour ses employés et tiers en rapport,

en travaillant à l'amélioration continue de ses méthodologies, technologie, structures et équipement pour établir un environnement de travail sûr, salubre et juste, en tenant strictement compte des normes applicables et des meilleures solutions pour la gestion des risques de sécurité et de santé. À cette fin, elle dotera ses employés et les tiers des moyens nécessaires en matière de sécurité et de santé dans le travail et attend d'eux le respect des normes internes et externes de sécurité et de santé dans le travail, en adoptant toujours les meilleures pratiques et en promouvant les mêmes respect et attention dans tous leurs projets et affaires. La prise de conscience de l'importance de l'accomplissement des normes de sécurité et de santé dans l'environnement de travail est une responsabilité d'entreprise qui doit être transmise à tous les niveaux de gestion de Propav, y compris la promotion adéquate de la formation en la matière et la transmission des connaissances nécessaires.

5.9. SÉCURITÉ ET CONFIDENTIALITÉ DE L'INFORMATION

En raison de son modèle d'affaires, Propav consolide des informations et des données diverses, propres et de tiers, essentielles et stratégiques pour la planification entrepre-

neuriale et le développement et l'exécution des affaires qui, dans de nombreuses occasions, sont de nature confidentielle et privilégiée. Par conséquent, Propav assume l'engagement de sécurité, confidentialité et de protection de ces informations. Tous les employés y veilleront en accomplissant les dispositions internes relatives aux informations confidentielles et à l'utilisation de moyens technologiques.

5.10. PROTECTION DES DONNÉES PERSONNELLES

Pour une gestion d'entreprise adéquate, Propav requière avoir accès à certaines informations à caractère personnel de ses employés et de représentants de tiers avec lesquels elle est en relation, tels que clients ou fournisseurs. En vertu de ces besoins, Propav adopte les systèmes les plus sécurisés possibles pour la gestion des données personnelles

de ses employés et de tiers, et applique les mesures nécessaires pour la protection contre des accès non autorisés, incidents et traitement inapproprié d'informations, en respectant tous les droits de leurs titulaires conformément à la réglementation en vigueur, notamment en matière d'accès, de rectification, d'annulation et d'opposition. Les employés doivent observer le principe de responsabilité proactive, selon lequel l'employé responsable du traitement sera également responsable de la conformité à la réglementation applicable, tout en étant en mesure de démontrer sa conformité aux organes de contrôle compétents. En plus de cela, tous les employés doivent s'engager à accomplir leur obligation de garder secret ce qui a trait aux données personnelles et leur devoir de les traiter de manière confidentielle, en adoptant les mesures de sécurité nécessaires pour éviter

Propav assume l'engagement de sécurité, confidentialité et de protection de ces informations.





leur altération, perte ou accès non autorisé, conformément à la réglementation en vigueur.

5.11. REGISTRES COMPTABLES ET FINANCIERS

L'intégrité, l'exactitude, la clarté et la précision des registres comptables et financiers de Propav sont des conditions fondamentales pour la légitimité de son affaire. Par conséquent, les employés doivent observer et garantir que toutes les transactions soient enregistrées de manière adéquate et précise, en maintenant tous les documents et livres de registres conformément à la législation établie ainsi qu'aux procédures internes. Pour cela, Propav adopte une série de mécanismes de contrôle interne qui préviennent de possibles erreurs, tout en identifiant et cor-

rigeant toute situation d'enregistrement incorrect, ce qui garantit son engagement entrepreneurial avec la transparence et l'authenticité des informations.

5.12. PRÉSERVATION ET SOIN DES ACTIFS DE L'ENTREPRISE

Propav met à disposition, révisé et évalue constamment la sélection des outils et des mécanismes les plus appropriés pour que ses employés mènent à bien leurs tâches et leurs activités de manière optimale. L'utilisation des biens et des ressources de Propav, aussi bien tangibles qu'intangibles, incluant documents, informations, ordinateurs, portables, machines, systèmes technologiques ou mobilier, est destinée uniquement aux activités développées par les employés qui devront faire une utilisation responsable et consciente de ceux-ci, en les conservant et en les maintenant dans de bonnes conditions, en évitant d'en faire une utilisation inappropriée ou non autorisée, en évitant d'éventuels dommages. Les employés doivent s'abstenir de faire usage des ressources à des fins particulières sans autorisation préalable, et dans les cas où leur utilisation serait autorisée, doivent continuer d'agir avec les mêmes critères de responsabilité et de soin, en les utilisant de manière responsable et prudente.



5.13. CONFORMITÉ RÉGLEMENTAIRE

L'intégrité est un principe incorporé dans les activités quotidiennes de Propav et dans sa relation avec ses employés, clients, fournisseurs, agents publics, tiers et autres parties intéressées, dans l'objectif de maintenir des relations de confiance et transparentes. De même, il est du devoir de chaque employé de maintenir des relations aussi bien internes qu'externes basées sur le respect, la confiance, la transparence, l'éthique et l'intégrité, conformément aux engagements contractuels, aux bonnes pratiques et à la conformité rigoureuse des lois applicables. Ces principes et devoirs sont également attendus des associés d'affaires et des tiers qui sont en relation avec Propav.

Propav respecte toutes les normes applicables à sa nature et à ses activités. Il convient de noter en particulier la conformité fidèle aux normes contractuelles avec chaque marché spécifique, y compris la conformité aux exigences et aux directives contractuelles et règlements applicables (marchés publics ou privés, la libre concurrence dans les

procédures concurrentielles et la protection du marché contre les pratiques collusoires). Toute pratique qui viole directement ou qui pourrait violer lesdites normes et lois est interdite, ainsi que celles qui sont une atteinte directe ou peuvent violer lesdites réglementations ou lois, ainsi que celles qui attentent à la bonne pratique du marché ou qui constituent un abus ou non-conformité des règlements y ayant trait, y compris, mais sans s'y limiter, la falsification de documents, et la formation de cartels, concertation de prix, division du marché entre concurrents, entre autres.

5.14. BONNE FOI ET RÉPUTATION ENTREPRENEURIALE

Propav établit comme l'un de ses principaux objectifs l'engagement avec l'intégrité et l'éthique, en recherchant l'établissement de liens durables et de confiance avec les marchés sur lesquels elle opère. Pour atteindre cet objectif, Propav attend de tous ses employés qu'ils agissent face aux tiers d'une manière transparente et intègre, afin de créer un réseau d'associés basé sur le respect des directives recueillies dans ce Code de Conduite Éthique et celles contenues dans les différentes procédures de Propav.

Fournisseurs et prestataires de services. Propav se guide par des critères techniques et objectifs pour la passation

de contrats de fournisseurs, prestataires de services et sous-traitants, en recherchant toujours la qualité, la compétence, les performances et le meilleur rapport coût-bénéfice. Les employés doivent garantir que les directives et procédures internes soient dûment respectées dans les processus contractuels dont ils sont responsables.

Associations, Consortiums y Alliances. Le modèle d'affaires de Propav requière dans de nombreuses occasions des associations ou des alliances avec d'autres sociétés du secteur pour l'implantation de ses projets. L'identification et l'analyse de toute association de cette nature doivent tenir compte de la qualité et de la compétence professionnelle de l'associé, ainsi que de son alignement sur les normes recueillies dans ce Code de Conduite Éthique et celles recueillies dans les différentes procédures de Propav.

Pouvoirs Publics et Autorités. De l'activité de Propav peuvent dériver des relations avec des organismes publics, à un degré plus ou moins élevé selon le type de projet. Quelle que soit la situation dans laquelle Propav ait besoin d'établir une relation avec les pouvoirs publics, celle-ci devra être intégrée, transparente et avec des objectifs techniques visant à l'impulsion du projet, en observant le critère de meilleur

coût-bénéfice. Propav n'adopte aucune position politique et ne fait, ne promet ni n'offre, directement ou indirectement, de contributions partisans et électorales, même si elles étaient autorisées par la législation locale.

Attentions et Présents. En tant que conséquence de l'incorporation de la diversité culturelle comme l'un de ses principaux critères d'action, Propav prend soin d'évaluer, au moment où elle pénètre dans un pays, sa culture et ses pratiques communes concernant les dates fériées, telles qu'attentions et présents en général. Sans préjudice de cela, il est du devoir de tout employé de s'abstenir d'offrir des présents et des attentions qui soient de nature extraordinaire ou excessive dans son environnement culturel comme une manière d'influencer ou pour obtenir des avantages ou des bénéfices pour lui-même, Propav ou des tiers, ou qui pourront altérer de manière significative le développement des affaires.





Voyages et Événements. Afin de faire connaître son activité et ses projets, Propav pourra promouvoir des événements ou des visites à caractère technique ou professionnel. Les dites actions auront un caractère exclusivement professionnel et technique, et également seront proportionnelles et adéquates à la dimension de l'événement sans tomber dans l'excès en ce qui concerne l'environnement de l'affaire.

6. Gestion du Code de Conduite Éthique

À travers ses directives et principes de bonne gouvernance d'entreprise, Propav a constitué un cadre d'autorégulation et de transparence pour une gestion d'entreprise efficace

de ses actions et décisions, garantissant la promotion d'une culture durable, intégrale et éthique, ainsi que la conformité à ses Valeurs et Principes afin d'atteindre sa Vision, sa Mission et ses Objectifs.

Afin d'implanter une gestion efficace et une amélioration continue des dispositions du présent Code de conduite éthique, Propav a créé un Comité d'Éthique et d'Intégrité en tant qu'organe responsable pour l'implantation et la gestion du Système de Gestion Compliance, formé des Systèmes de Gestion Compliance Pénale, Anti-dessous de table, Interne d'Information et de Protection des Données, en le dotant de pouvoirs autonomes d'initiative et de contrôle pour la supervision de l'efficacité des systèmes susmentionnés.

Le Comité d'Éthique et d'Intégrité, avec le soutien de la Direction de Compliance promouvra de manière directe l'accès à la formation, sensibilisation, diffusion et promotion de la conscience éthique et de la conformité réglementaire et sera toujours à la disposition des membres de Propav pour toute clarification nécessaire, en s'assurant que l'organisation suit la voie correcte vers la consolidation d'une culture durable, éthique et intègre.

En plus de l'existence dudit organe, tous les employés de Propav, sans aucune distinction pour des raisons de poste ou de fonction, ont la responsabilité de:

- Accomplir les lois en vigueur, ce Code et le reste des normes internes.
- Promouvoir l'adhésion à ce Code auprès des partenaires commerciaux, fournisseurs, clients et autres parties intéressées.
- Informer, à travers les moyens et les canaux établis par l'organisation des non-conformités et des viola-

tions des lois, de ce Code et d'autres normes et procédures internes de l'entreprise.

- Collaborer avec le Comité d'Éthique et d'Intégrité au fonctionnement du Système Compliance de l'organisation et dans le développement d'audits visant à corriger des déficiences ou des faiblesses, le cas échéant.

Le Conseil d'Administration de Propav fournira les ressources financières, technologiques et humaines nécessaires pour l'adoption et l'implantation de ce Code de Conduite Éthique et du Système de Gestion Compliance susmentionné et des systèmes qui le composent.

7. Mécanismes de Promotion et Communication Éthique

Pour Propav, la consolidation d'une culture durable, éthique et intègre ne peut être obtenue qu'à travers l'effort d'entreprise et de l'établissement de divers mécanismes de diffusion, de communication et de formation continue des directives recueillies dans ce Code de Conduite Éthique et



le reste de la réglementation interne en cherchant à atteindre tous ses employés et tiers, ainsi qu'en diversifiant les moyens à travers lesquels elles sont transmises.

L'implantation effective d'une culture va au-delà de l'établissement de programmes, de politiques et de réglementations, elle se doit d'être un concept ancré chez chacun de ses employés dans le but de les orienter dans la prise de décisions quotidienne en bénéfice d'une gestion plus durable, éthique et intègre. Pour cela, Propav implantera des outils de formation qui facilitent à la documentation nécessaire, aux formations et autres activités nécessaires pour l'implantation du Système de Gestion Compliance.

Outre ce qui précède, Propav met à disposition de ses employés et des tiers en relation un canal Éthique pour qu'ils puissent informer de tout soupçon de non-conformité à ce Code de Conduite Éthique, des normes internes ou non-conformités légales, ainsi que soulever des doutes ou questions concernant l'application du Code de Conduite Éthique ou de toute autre norme interne de compliance.

Propav garantit qu'il s'agit là d'un canal sécurisé pour recevoir des dénonciations sur des violations présumées

des normes et garantit la confidentialité, l'anonymat (si tel a été le désir du dénonciateur) et l'absence de tout type de représailles avant, pendant et après le processus d'enquête. Ce canal sera à la charge du Comité d'Éthique et d'Intégrité afin qu'il puisse traiter toute dénonciation, communication et/ou doute reçu.

La dénonciation à travers le Canal Éthique des irrégularités dont ils auraient connaissance ou qu'ils soupçonneraient est une obligation pour tous les employés de Propav, la conformité à ce Code de Conduite Éthique et le respect des lois relevant de l'engagement de tous.

8. Non-Conformité du Code de Conduite Éthique

La non-conformité quelle qu'elle soit de ce Code ou du reste de la réglementation interne de Propav, de la part d'un employé ou d'un tiers, sera considérée comme une violation directe de son devoir de loyauté envers l'organisation et, dans le cas spécifique des employés, donnera lieu à l'imposition de mesures disciplinaires conformément à la réglementation applicable. De même, aucun



employé ou tiers en relation ne sera obligé de mener à bien des actions ou de suivre des instructions de conduite contraires à celles établies dans ce Code de Conduite Éthique, dans le règlement interne de Propav ou dans la législation applicable. Face à la notification ou communication d'une non-conformité potentielle, le Comité d'Éthique et d'Intégrité mènera à bien une enquête interne ou externe (le cas échéant), conformément aux procédures établies à ces effets, en respectant toujours la légalité et les garanties, plus spécialement les droits fondamentaux et du travail des personnes objets de l'enquête.

Au terme de l'enquête, ou après l'identification d'une non-conformité de ce Code de Conduite Éthique de la

part d'un employé, la personne impliquée aura le droit de réaliser les répliques correspondantes, ainsi que, le cas échéant, à la connaissance de la mesure disciplinaire dûment fondée qui lui sera imposée en fonction de la gravité de la non-conformité, et qui pourra être, en général, un avertissement verbal, écrit, formations obligatoires, allant même jusqu'à la rupture du lien de travail. En ce qui concerne les tiers, ils auront également le droit de réaliser les éclaircissements correspondants et, le cas échéant, une sanction financière leur sera imposée ou, si Propav le juge approprié, la clôture de la relation commerciale.

Afin d'implanter une gestion efficace et une amélioration continue des normes prévues dans ce Code de Conduite Éthique, Propav s'engage à former, sensibiliser et diffuser le présent document auprès de ses employés et des tiers.

Afin de consolider une culture durable, inclusive et intégrale, le Conseil d'Administration de Propav s'engage à la promotion de celle-ci à travers la diffusion, la formation, l'impulsion et la mise à jour en faveur de tous les employés, qui, à leur tour, seront engagés et impliqués avec son application effective tout au long de leur relation avec Propav.

9. Approbation et Amélioration Continue

Le présent Code de conduite éthique a été approuvé à l'origine par l'Assemblée générale d'Actionnaires de Propav en date du 16 décembre 2021 et implanté par le Conseil d'Administration après sa constitution en date du 18 juillet 2022. Postérieurement, il a été procédé à la mise à jour du présent document, qui a été approuvé par le Conseil d'Administration le 28 septembre 2023. Le Conseil d'Administration examinera périodiquement la conformité au Code de Conduite Éthique et du Système de Gestion Compliance, formé des Systèmes de Gestion Compliance Pénales, Anti-dessous de table, Interne d'Information et de Pro-

tection des Données, avec les informations fournies par le Comité d'Éthique et d'Intégrité qui agira pour son amélioration continue.

10. Canal Éthique

Les moyens d'accès au canal éthique de Propav sont les suivants:

- En ligne: <https://propav.integrityline.com/> localisé sur le site web de l'entreprise: www.propav.com.
- Par code QR:



- Directement (sous forme verbale ou écrite) à un supérieur hiérarchique de l'entreprise, qui doit immédiatement prendre contact avec la Direction de Compliance pour que celle-ci puisse l'intégrer dans le système interne d'information (Canal Éthique) et procéder conformément à la réglementation interne.



<https://propav.com>